

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 14^e jour du mois de janvier 2019 à 20 h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère № 4
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Est aussi présent(s) : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : 3 personnes représentant le public

Absence motivée : Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Madame Patricia Poulin, conseillère № 2
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

001-01-2019 1. Ouverture de la séance

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Steven Subranni
Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 14 janvier 2019, soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

002-01-2019 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 14 janvier 2019 soit et est adopté tel que présenté, en retranchant les points 4.7, 4.8 et 4.9 et en ajoutant au VARIA, le point suivant :

- ✓ **13.1 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2**

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

003-01-2019 3.1 Séance ordinaire du 3 décembre 2018

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

004-01-2019 3.2 Séance extraordinaire du 17 décembre 2018

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

005-01-2019 3.3 Séance extraordinaire du 21 décembre 2018

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2018 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

006-01-2019 4.1 Assurances générales – Renouvellement 2019

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2019 de la police d'assurances générales de la Ville et qu'à cet effet, la trésorière soit et est autorisée à émettre le paiement au « Groupe Ultima Inc » totalisant avec les taxes applicables, un montant de 58 576.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

007-01-2019 4.2 CSCB – Premier versement de la quote-part 2019

ATTENDU l'adoption du budget prévisionnel 2019 de la Régie Inter municipale du CSCB par la résolution 134-12-2018.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à procéder au premier versement de la quote-part 2019 de la Régie Inter municipale du CSCB, représentant un montant de 61 234,33 \$.

Adoptée à l'unanimité

008-01-2019 4.3 Croix-Rouge Canadienne – Paiement contribution 2019

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser à Croix-Rouge canadienne, la somme de 451,36\$ représentant le montant de la contribution 2019 de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

009-01-2019 4.4 ADMQ – Renouvellement 2019

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le renouvellement 2019 de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), par le versement d'une prime de 440,00 \$ pour Michel St-Laurent et une prime de 463,00 \$ pour Mireille Bibeau, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

010-01-2019 4.5 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement C.V. 162-1 sur le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller au district No. 3, M. Yves Morin, qu'il entend proposer pour adoption lors de la présente séance, avec dispense de lecture, le projet de règlement C.V. 532 modifiant le Règlement C.V. 162-1 sur le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques.

011-01-2019 4.6 Adoption du projet de règlement C.V. 532 modifiant le Règlement C.V. 162-1 sur le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques

Règlement numéro C.V. 532 modifiant le Règlement C.V. 162-1 sur le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques afin de modifier l'article 2 sur les coûts de service.

RÈGLEMENT NUMERO C.V. 532

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT C.V. 162-1 SUR LE RACCORDEMENT DES ENTRÉES PRIVÉES D'EAU ET D'ÉGOUT AUX CONDUITES PUBLIQUES AFIN DE REMPLACER L'ARTICLE 2

ATTENDU QUE le Règlement numéro C.V. 162-1 relatif au raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques est en vigueur depuis le 6 août 2007.

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 162-1 afin de hausser les coûts pour ces services.

ATTENDU QU'avis de motion a été donnée par le conseiller du district n° 3, M. Yves Morin, ce jour, pour adopter le projet de règlement C.V. 532 modifiant le Règlement C.V. 162-1 sur le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal adoptent le projet de règlement C.V. 532 modifiant le Règlement C.V. 162-1 sur le raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques, lequel se lit comme suit :

Article 1 - PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Article 2 - OBJET

Le Règlement C.V. 162-1 relatif au raccordement des entrées privées d'eau et d'égout aux conduites publiques est modifié à l'Article 2 par le remplacement de l'article suivant :

ARTICLE 2

Les coûts de service pour le raccordement des entrées privées d'eau aux conduites publiques sont fixés à 850\$ (huit cent cinquante dollars) aux frais du propriétaire ou de l'entrepreneur de toute nouvelle construction.

Article 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

~~4.7 Politique de dons~~ **REPORTÉ**

~~4.8 Politique de commandites~~ **REPORTÉ**

~~4.9 Politique de contribution financière aux activités de loisirs destinées aux 17 ans et moins~~ **REPORTÉ**

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 31 décembre 2018

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 31 décembre 2018, sous la cote « Bordereau No. 01-2019 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2018

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2018.

012-01-2019 6.2 Comptes à payer au 31 décembre 2018

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 31 décembre 2018, des chèques numéros 2539 à 2611 totalisant 167 805.72 \$ soient et sont adoptés ;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles 30 décembre 2018, des chèques numéros 2480 à 2538 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3705 à 3718 totalisant 123 092.27 \$ soient et sont adoptés ;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

013-01-2019 8.1 Abrogation de la résolution 372-12-2018

ATTENDU QUE la résolution 372-12-2018 a été adoptée à la dernière séance ordinaire du conseil municipal mais que de nouvelles informations permettant de modifier la décision sont parvenues depuis.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil abrogent la résolution 372-12-2018.

Adoptée à l'unanimité

014-01-2019 8.2 Cession de contrat – Synthèse Consultants Inc.

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres 01-2016, les membres du conseil de Ville de Saint-Gabriel ont adjugé un contrat à la société SYNTHÈSE CONSULTANTS INC. par la résolution 355-12-2016 adoptée lors de la séance du 5 décembre 2016 visant la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour la mise aux normes des installations d'approvisionnement en eau potable comprenant le raccordement des deux puits existants et l'installation d'un système de désinfection.

ATTENDU QUE Synthèse Consultants Inc. veut céder ce contrat à 9187-7753 QUÉBEC INC., tel qu'il appert des résolutions jointes aux présentes pour en faire partie intégrante.

ATTENDU QU'une convention de cession de contrat est intervenue entre les susdites sociétés, tel qu'il appert de cette convention jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ATTENDU QUE cette convention énonce et établit les conditions de son application entre les parties.

ATTENDU QU'une telle cession requiert, pour prendre effet, l'approbation du présent conseil.

**Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE les membres de ce conseil approuvent la cession du contrat 01-2016 par Synthèses Consultants Inc. à 9187-7753 Québec Inc., suivant les termes et conditions énoncés à la convention de cession jointe à la présente résolution.

QUE les membres de ce conseil autorisent le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville ladite convention ainsi que tous les effets nécessaires dans ce dossier afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Synthèse Consultants Inc. et à 9187-7753 Québec Inc.

Adoptée à l'unanimité

015-01-2019 8.3 Dépôt à neige – Offre de services 2018-2021

ATTENDU QU'une offre de services a été présentée par «EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC», pour l'utilisation de leur site pour le déversement des neiges usées de la ville pour les saisons 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 selon les tarifs suivants, excluant les taxes :

Saison 2018-2019 / 2019-2020 / 2020-2021 :

- Camion 6 roues 19,40 \$
- Camion 10 roues 22,45 \$
- Camion 12 roues 25,50 \$
- Remorque 2 essieux 30,60 \$

**Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :**

QUE le conseil accepte l'offre présentée par «EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC», selon les tarifs ci-hauts mentionnés, plus les taxes applicables, pour les trois prochaines saisons.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT => 9.1 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable

Le greffier dépose les rapports mensuels d'exploitation de l'eau potable pour la période de novembre 2018.

DÉPÔT => 9.2 Dépôt des rapports mensuels d'exploitation des eaux usées

Le greffier dépose les rapports mensuels d'exploitation des eaux usées pour la période de novembre 2018.

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

016-01-2019 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 31 décembre 2018

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 31 décembre 2018.

QUE les membres de ce conseil, acceptent le rapport sommaire de l'inspecteur en urbanisme, concernant l'émission des permis et demandes diverses, pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

017-01-2019 12.1 Chambre de commerce Brandon – Soutien financier du bureau d'information touristique 2019

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE le conseil accorde un montant de **11 985,00 \$** à la « *CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON INC* », à titre de contribution financière pour l'année 2019, pour le bon fonctionnement des opérations et activités occasionnées par l'ouverture du Bureau d'Information Touristique en permanence

Adoptée à l'unanimité

018-01-2019 12.2 Chambre de commerce Brandon - Paiement du loyer du bureau d'information touristique

ATTENDU QUE l'entente de partage du coût du loyer pour le B.I.T. (Bureau d'Information Touristique), conclue en 2014, entre les trois (3) municipalités : Mandeville, Municipalité de St-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel par la résolution 277-10-2014, prévoit le paiement d'une somme de **2000,00 \$** pour le partage du coût du loyer du bureau d'information touristique.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à émettre le paiement annuel pour le loyer du Bureau d'Information Touristique, au montant de **2 000 \$**.

Adoptée à l'unanimité

019-01-2019 12.3 Emploi Été Canada – Demande de subvention 2019

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la directrice des loisirs, Mme Maxine Fournier à compléter et signer tous les documents utiles pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme « Emploi Été Canada » en rapport avec les besoins en personnel pour la saison 2019.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

020-01-2019 13.1 Sécurité civile – Demande d'aide financière – Volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019.

ATTENDU QUE la ville souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation.

ATTENDU QUE la ville atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000,00 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000,00 \$, et confirme que la contribution de la ville sera d'une valeur d'au moins 2000,00\$.

QUE la Ville atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de la MRC de D'Autray pour le volet 2 selon l'annexe reproduite ci-dessous et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2000,00\$ prévue au programme dans ce cas, le tout tel qu'adopté par les membres de ce conseil, le 3 décembre 2018 par la résolution 344-12-2018, savoir :

1° code géographique :	52007	Nom :	Ville de Lavaltrie
2° code géographique :	52017	Nom :	Municipalité de Lanoraie
3° code géographique :	52030	Nom :	Municipalité de Sainte-Élisabeth
4° code géographique :	52035	Nom :	Ville de Berthierville
5° code géographique :	52040	Nom :	Municipalité de Sainte-Geneviève-
6° code géographique :	52045	Nom :	Municipalité de Saint-Ignace-de-
7° code géographique :	52050	Nom :	Municipalité de La Visitation-de-
8° code géographique :	52055	Nom :	Municipalité de Saint-Barthélemy
9° code géographique :	52062	Nom :	Municipalité de Saint-Cuthbert
10° code géographique :	52070	Nom :	Municipalité de Saint-Norbert
11° code géographique :	52080	Nom :	Ville Saint-Gabriel
12° code géographique :	52090	Nom :	Municipalité de Saint-Didace
13° code géographique :	52095	Nom :	Municipalité de Mandeville

QUE les membres de ce conseil autorisent Michel St-Laurent, directeur général, à signer pour et au nom de la Ville le formulaire de demande d'aide financière et attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

021-01-2019 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 14 janvier 2019 soit levée à 21h10.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la Loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce quatorzième jour du mois de janvier 2019.

Gaétan Gravel, Maire